



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGMJ-0023

I. Cadre de la décision

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.
 - Art. 2, §1^{er}.
- Autre(s) texte(s) juridique(s) :
- Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale des Maisons de Justice
- Rang et/ou fonction : Administratrice générale
- Nom et prénom : DEVOS Annie

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale des Maisons de Justice – Direction du Support – Service des Finances
- Rang et/ou fonction : Attaché principal
- Nom et prénom : VANHAL Franz

III. Compétence(s) déléguée(s)

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 44, alinéa 2, 2°	Constater les droits en faveur des tiers, assurer leur liquidation et donner l'ordre de leur paiement (D.O. 18 : A.B. 18.12.01.01 – 18.74.01.01 – 18.12.01.02 – 18.12.01.03 – 18.01.01.11 – 18.12.01.11 – 18.34.01.11 – 18.74.01.11).
Art. 44, alinéa 2, 3°	Constater les droits à charge des tiers et donner l'ordre de leur recouvrement (D.O. 18 : A.B. 18.12.01.01 – 18.74.01.01 – 18.12.01.02 – 18.12.01.03 – 18.01.01.11 – 18.12.01.11 – 18.34.01.11 – 18.74.01.11).

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin : jusqu'à révocation

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée

L'Attaché principal

L'Administratrice générale



Signé par Annie DEVOS le 15/12/2020 09:58:12



Signé par Franz Van Hal le 16/12/2020 14:00:15